

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 20 octobre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRÉSENTS : 23 – REPRÉSENTÉS : 06
VOTANTS : 29

PRÉSENTS : MM. BUF Jean-Michel, CAILLON Philippe et POINTEAU Jean-Luc, Mme TESSIER Martine, M. RICARD Jean-François, Mme VAIRÉ Sandrine, MM. REKIS Bruno et COLIN Arnaud, Mmes FAURY Marion, GILLET Maryline, GUIHO Marie-France et GUINEL Marie-Jeanne, M. HAMON Jean-Pierre, Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie, M. LODÉ Alexandre, Mme MOREAU Valérie, M. MOUSSU James, Mme NIAUDET Danielle, MM. PELÉ Martin, PINEAU Olivier, PONTAC Serge et RANNOU Yannick, et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSÉS : Mme DUBOURG Yolande (pouvoir à Mme HARZELEC-SYLVESTRE Sylvie), M. CODET Stéphane (pouvoir à M. COLIN Arnaud), M. FLIPPOT Jacky (pouvoir à Mme GUINEL Marie-Jeanne), Mme GUILLAUDEUX Maryse (pouvoir à M. REKIS Bruno), M. PAITIER Christophe (pouvoir à M. BUF Jean-Michel) et M. PICAUD Michaël (pouvoir à M. LODÉ Alexandre).

SECRÉTAIRES DE SÉANCE : M. PELÉ Martin et Mme SCHLADT Rita.

OBJET : Rapport d'activités 2021 de Pays de Blain Communauté

N° 2022 / 10 / 01

Selon les dispositions de l'article L. 5211-39 du Code général des collectivités territoriales, « Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement ». « Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique ».

Il est donc fait communication du rapport d'activités 2021 produit par Pays de Blain Communauté.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport d'activités 2021 et la note de synthèse, adressés aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation ;

*Le Conseil municipal **PREND ACTE À L'UNANIMITÉ** de la présentation du rapport d'activités 2021 de Pays de Blain Communauté.*

Extrait certifié conforme,

Fait à BLAIN, le 31 octobre 2022,

Le Maire, Jean-Michel BUF



Les Secrétaires de séance,

Martin PELÉ et

Rita SCHLADT



Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- la publication sur le site Internet de la Ville de Blain le 31 OCT. 2022
- la transmission au contrôle de légalité le 31 OCT. 2022